

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-neuf novembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du neuf novembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

***Étaient présents :*** Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

***Membres excusés ayant donné pouvoir :*** Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge  
Mr LECOMTE Jean Luc à Mme BOUR Coline  
Mme CYRILLE DHOOP Aurore à Mr VERHELST Eduard

***Membre excusé n'ayant pas donné pouvoir :*** Mr LEROUSSEAUD Sébastien

***Date de convocation du Conseil Municipal :*** 9 novembre 2021

***Secrétaire de séance :*** Mr VERHELST Eduard

***Délibération 2021/053 en date du 19 novembre 2021***

***Repas des aînés : dates et étude de propositions***

Madame le Maire propose aux conseillers de reprendre la tradition du repas des aînés en fin d'année. L'an dernier en raison de l'épidémie de Coronavirus, ce repas n'avait pas pu être maintenu.

Compte tenu des éléments réglementaires et législatifs connus à ce jour, il paraît possible de réaliser les repas des aînés, sous réserve que les participants soient munis d'un « passe sanitaire ».

Madame le maire propose que le repas ait lieu le **dimanche 19 décembre**. Le nombre de participants sera compris entre 40 et 45 personnes.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le menu élaboré conjointement avec le Café des Amis.

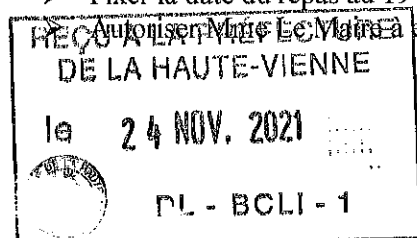
Elle demande l'avis des conseillers pour ce repas.

Madame le Maire indique que les restaurants *la Brasserie* à Treignac, *L'Etablissement* à Bugeat et *l'Adéquate* à St Hilaire Bonneval ont été sollicités, mais que ceux-ci n'avaient déjà plus de disponibilités dès la mi-octobre pour le dimanche 12 ou 19 décembre.

Mme le Maire précise que la distribution des cadeaux de Noël pour les enfants se fera comme de coutume après le repas.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de**

- Valider le repas confectionné par le Café des Amis pour un prix de 37,5 €, repas servi à la salle des fêtes
  - Fixer la date du repas au 19 décembre 2021
- Autorisent Mme le Maire à engager les dépenses liées à cette manifestation.



Fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 23 novembre 2021.  
Le Maire

